

Initiatives ministérielles

non le contraire. À quoi sert-il d'avoir une institution démocratique telle que le Parlement, où les parlementaires émettent des avis au gouvernement et adoptent des lois, si ce même gouvernement fait fi de la procédure et ne fait qu'entériner ses propres décisions par le Parlement?

En effet, le 23 novembre dernier, le premier ministre a dit, et je le cite: «C'est sûr qu'il y aura un certain nombre de soldats, mais l'importance de la contribution dépendra de ce que nous pouvons faire et de ce qu'on nous demandera de faire.» Donc, le premier ministre faisait référence à nos alliés de l'OTAN et particulièrement à nos voisins, les Américains. Cela veut donc dire que la contribution du Canada dépend de la décision de nos voisins du Sud, et non pas de ce qu'aura décidé préalablement ce Parlement. Voilà comment les décisions sont prises au Canada.

Malgré mon appui au principe du plan de paix du gouvernement canadien de participer aux opérations de l'OTAN dans l'ex-Yougoslavie, je demeure perplexe sur la façon dont procèdent les libéraux fédéraux. Tout est une question d'attitude.

Même le président Clinton ne s'est pas formellement engagé avant que le Congrès américain n'ait ratifié la contribution des États-Unis à la force d'interposition. À mon avis, la déclaration du premier ministre démontre, une fois de plus, qu'il attache peu d'importance à l'avis des parlementaires, puisqu'il a déjà annoncé, avant même la tenue du débat parlementaire que nous tenons aujourd'hui, qu'il enverra des soldats en Bosnie.

Décidément, le premier ministre a deux poids, deux mesures. Pas plus tard que la semaine dernière, il proclamait que la Chambre était souveraine concernant sa fameuse clause de la société distincte et que cela devait passer devant la Chambre avant toute chose. Aujourd'hui, pour le cas de l'implication des Forces armées canadiennes à la force d'intervention militaire multinationale sous le commandement de l'OTAN, la décision est déjà prise et la Chambre n'a qu'à entériner cette décision. Voilà à quoi nous sommes conviés aujourd'hui.

• (1710)

J'aimerais soulever plusieurs autres points qui m'apparaissent inconciliables entre le discours que le gouvernement affiche et les faits qui sont discutés dans cette Chambre.

Lors d'une rencontre d'information jeudi dernier, un membre des Forces armées canadiennes nous informait qu'à ce jour la contribution d'Ottawa au sein de la Force de protection des Nations Unies dans l'ex-Yougoslavie s'élevait à plus de un demi-milliard de dollars sur trois ans, soit approximativement 517 millions de dollars pour une force variant entre 1 600 et 2 000 soldats canadiens. Ce demi-milliard de dollars, environ 172 millions par année, représente le surplus des dépenses encourues au ministère de la Défense nationale pour l'engagement des troupes canadiennes de maintien de la paix au sein de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie. Donc ce chiffre est la différence, c'est un surplus de ce que ça coûterait normalement que de garder nos troupes ici au Canada.

Fort de ces chiffres, on nous affirme que la présente implication au sein de l'OTAN ne devrait pas dépasser un surplus de 75 millions pour 12 mois d'engagement impliquant entre 2 000 et 3 000 soldats canadiens; 75 millions pour une mission très différente d'une mission de paix, c'est inconcevable. C'est le double. C'est deux fois moins, et on va en demander deux fois plus à nos troupes.

Or, dans un article du journal *Le Devoir* du 24 novembre dernier intitulé «Le Canada participera à la force d'interposition», le ministre de la défense fait allusion à des dépenses beaucoup plus élevées que 75 millions de dollars pour ce type d'engagement prévu.

Je vais vous lire une partie de cet article, et je cite: «M. Collenette a également noté que les dépenses logistiques inhérentes à des opérations de combat du type de celles que met en forme l'OTAN sont beaucoup plus élevées que dans le cas des missions de paix de l'ONU. Il faudra examiner les aspects financiers», de conclure le ministre de la Défense.

C'est difficile à comprendre. Le ministre de la Défense lui-même nous mentionne que ces opérations de combat pourraient nous coûter beaucoup plus cher que ce que nous ont dit les militaires, ce qui ajoute à l'avis de certains experts et fonctionnaires qui affirment que les coûts de participation dans le cadre d'une mission de l'OTAN sont le double habituellement de ceux relatifs à une mission de paix de l'ONU.

Je suis sceptique quand on me dit qu'il en coûtera seulement 75 millions pour 12 mois et 75 millions de plus que ça coûte normalement, car il est important que les gens sachent cela. Est-ce que le ministre de la Défense pourrait éclairer la Chambre sur les dépenses réelles, les coûts réels qu'encourent ces opérations de combat.

Dans un autre article du journal *Le Devoir* en date du 19 août 1995, le ministre des Affaires étrangères réagissait à la parution d'un article publié dans le journal *Le Soleil*, estimant à 710 millions de dollars sur trois ans le coût de l'engagement d'Ottawa au sein de la Force de protection des Nations Unies dans l'ex-Yougoslavie.

Je pose une question très simple: Qui dans cette Chambre pourrait nous donner l'exactitude des coûts de telles opérations? D'un ministère à l'autre, il y a une différence d'environ 193 millions de dollars. Qui dit vrai? J'ai peine à croire qu'on veuille à ce que la Chambre donne son accord sans avoir les coûts réels de ces opérations de combat, surtout lorsqu'on affirme qu'elles coûteront la moitié moins cher comparativement aux sommes déjà engagées dans des opérations de maintien de paix.

Avec le déficit actuel du gouvernement fédéral, comment peut-on se permettre d'ignorer de tels faits? C'est troublant. Et j'ose croire que la grande majorité des contribuables québécois et canadiens seraient intéressés à savoir combien coûteront réellement ces opérations de combat.

Le principe des opérations de maintien de la paix est noble en soi, mais je doute que nous ayons les moyens de nous lancer dans de telles aventures sans connaître les coûts réels de ce geste de